

2016 Villeneuve Bouderiez
Société civile de construction vente au capital de 1 000 €
271 Boulevard de Tournai 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
822 760 419 RCS LILLE METROPOLE

<p>PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES</p> <p>DES ASSOCIES DU 16 JUIN 2025</p>

Les soussignés :

- La société **Vilogia SA**, représentée par M. Philippe REMIGNON, Président du Directoire, représentant 700 parts en en pleine propriété, ci700 parts
- La société **Vilogia Premium**, représentée par M. Stéphane GANEMAN-VALOT, Directeur Général, nommé ce jour, représentant 300 parts en en pleine propriété, ci300 parts

Agissant en qualité de seuls associés de la Société, et conformément à l'article 1854 du code civil qui stipule que les décisions peuvent résulter « du consentement de tous les associés exprimé dans un acte »,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- **Prise d'acte de la démission du gérant,**
- **Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire,**
- **Pouvoirs.**

Les associés reconnaissent expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utiles, de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement aux décisions qui suivent. Ils renoncent en tant que besoin, sans réserve, à tout recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de la gérance.

Première décision

Les associés prennent acte de la démission de M. Guillaume VERHAGUE de ses fonctions de gérant de la Société.

Les associés, décident à l'unanimité de le dispenser du respect du formalisme statutaire relatif à la démission du gérant, celle-ci étant acceptée sans réserve et prenant effet immédiatement.

Il est donné quitus au gérant sortant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième décision

Suite à la démission susmentionnée, les associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant de la Société, pour une durée indéterminée et à compter de ce jour :

- M. Philippe DEHOUE
Domicilié au demeurant 925 rue du Fief 62840 SAILLY SUR LA LYS
De nationalité française

Le nouveau gérant accepte ses fonctions et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité pour exercer ce mandat.

Troisième décision

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

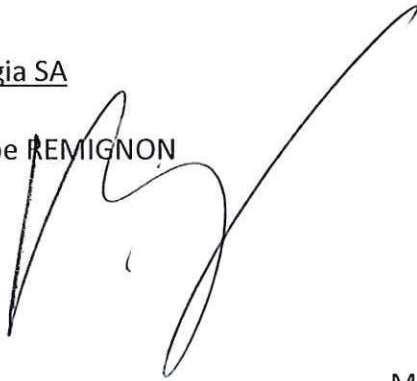
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant.

Pour Vilogia SA

M. Philippe REMIGNON



Pour Vilogia Premium

M. Stéphane GANEMAN-VALOT

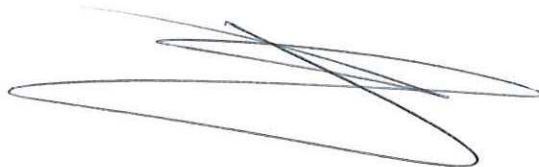


M. Philippe DEHOUE

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour Acceptation des fonctions de Gérant

COPIE CERTIFIE
CONFORME



Signé par :

Philippe DEHOUE

51D60ECBDFC947E...